

07-FEB-2005

29-JAN-2008 Avis de modification - changement de titulaire

## BOTTLE LABEL

**Wilson**  
**FRUIT PLUS®**

Tue les insectes  
réprime les maladies

Pour pommiers, poiriers, pêchers,  
cerisiers, pruniers et vignes.

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 15416 LOI P.A.

GARANTIE : phosalone 4 %, ferbame 15 %

Ce produit contient 0,00096 % de rhodamine B,  
une substance jugée préoccupante sur le plan de la toxicité.

ATTENTION – POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

250 mL

**Avis de modification**

~~Spectrum Brands IP Inc.  
10 Craig St.,  
Brantford, ON  
N3R 7J1~~

Sure-Gro IP Inc.  
P.O. Box 21001  
Brantford ON  
N3R 7W9

**Consulter et conserver la boîte pour le "MODE D'EMPLOI".**

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut être nocif s'il est avalé, aspiré ou absorbé par la peau. Se laver avec du savon après l'avoir utilisé et avant de manger ou de fumer. Laver aussi les vêtements contaminés. Modérément toxique pour les abeilles; ne pas le pulvériser lorsque les arbres sont en fleur. Ne pas contaminer les aliments, les moulées ni l'eau. Protéger le contenant contre le gel.

**PREMIERS SOINS : En cas d'absorption,** faire vomir la personne en lui donnant de l'eau tiède. **En cas de contact avec les yeux,** les rincer à grande eau pendant 15 minutes. Recourir à des soins médicaux ou contacter un center antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La phosalone est un inhibiteur de cholinestérase ; l'atropine est un antidote.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

**Pour de plus amples renseignements sur ce produit, ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806.**

Fruit Plus® Zeneca Corp. Usager licencié.

**CARTON**

**Wilson  
FRUIT PLUS®**

Tue les insectes  
Réprime les maladies

Pour pommiers, poiriers, pêchers,  
cerisiers, pruniers et vignes.

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 15416 LOI P.A.

GARANTIE : phosalone 4 %, ferbame 15 %

Ce produit contient 0,00096 % de rhodamine B,  
une substance jugée préoccupante sur le plan de la toxicité.

ATTENTION – POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

250 mL

**Avis de modification**

~~Spectrum Brands IP Inc.  
10 Craig St.,  
Brantford, ON  
N3R 7J1~~

Sure-Gro IP Inc.  
P.O. Box 21001  
Brantford ON  
N3R 7W9

**MODE D'EMPLOI : BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI :** Ce produit enraie la plupart des insectes et maladies sur les pommiers, poiriers, pêcheurs, pruniers, cerisiers et vignes, s'il est utilisé de la façon indiquée. (La mouche de la pomme est très difficile à combattre, s'il y a des aubépines ou des pommiers non traités à proximité.)

**REMARQUE :** Pour enrayer les insectes hivernants sur les arbres fruitiers, utiliser au stade dormant la Bouillie soufrée de Wilson. Contre les insectes perceurs sur les pêcheurs et pruniers, employer Wilson Destructeur de perceurs et charançons. Pour combattre le blanc sur les vignes, employer le fongicide systémique Benomyl de Wilson.

**QUANTITÉS :** Mélanger 30 mL (2 cuillerées à table rases) par 3 L d'eau ou 250 mL par 25 L. Pour enrayer la mouche de la pomme sur les pommiers et pruniers, employer 30 mL (2 cuillerées à table rases) par 2 L d'eau (375 mL par 25 L) et ce à partir de la fin de juin jusqu'au milieu d'août. Remuer bien le mélange avant de le pulvériser.

**TEMPS D'APPLICATION :** Ce produit ne donnera de bons résultats que si on l'applique avant que les vignes ou les arbres fruitiers ne soient attaqués par les insectes et les maladies. Sur les pommiers et poiriers, l'appliquer avant l'apparition des folioles vertes. Répéter le traitement avant l'éclosion des premiers boutons de fleurs et après la floraison. Par la suite, traiter les arbres à des intervalles de 10 à 12 jours jusqu'à la mi-août. Dans le cas des pêcheurs, pruniers et cerisiers, arroser dès l'éclosion des premiers boutons de fleurs, puis de nouveau lorsque les gousses vertes qui recouvrent les fruits nouvellement formés commencent à se fendiller; par la suite, répéter le traitement à des intervalles de 10 à 12 jours jusqu'au mois d'août. Sur les vignes, l'utiliser juste avant et juste après la floraison, puis une autre fois 12 jours plus tard. Un autre traitement sera peut être nécessaire à la fin d'août. Ce produit peut être utilisé jusqu'à 7 jours avant la cueillette des pommes, poires et cerises, jusqu'à 14 jours avant la cueillette des prunes et du raisin, et jusqu'à 21 jours avant la cueillette des pêches. Lorsqu'il fait très chaud, pulvériser ce produit tôt le matin ou durant la soirée.

**PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Peut être nocif s'il est avalé, aspiré ou absorbé par la peau. Se laver avec du savon après l'avoir utilisé et avant de manger ou de fumer. Laver aussi les vêtements contaminés. Modérément toxique pour les abeilles ; ne pas le pulvériser lorsque les arbres sont en fleur. Ne pas contaminer les aliments, les moulées ni l'eau. Protéger le contenant contre le gel.

**PREMIERS SOINS :** En cas d'absorption, faire vomir la personne en lui donnant de l'eau tiède. En cas de contact avec les yeux, les rincer à grande eau pendant 15 minutes. Recourir à des soins médicaux ou contacter un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La phosalone est un inhibiteur de cholinestérase; l'atropine est un antidote.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Jeter le contenant vide avec les ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements sur ce produit, ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. [www.wilson.nu-gro.com](http://www.wilson.nu-gro.com)  
Fruit Plus® Zeneca Corp. Usager licencié.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )